

UNE LETTRE DU GENERAL DE CHARENTE

Monsieur le Chevalier de Montigny, président de l'Union-Allet, vient de recevoir du Général de Charette, la lettre suivante qu'il s'empresse de nous communiquer: Basso Motte, le 18 septembre 1892 (Castellidardo).

Monsieur le Chevalier de Montigny, Recorder, Montréal. Mon Cher Montigny, C'est à vous que je m'adresse comme le plus ancien, pour être mon interprète auprès de tous les Canadiens-Français, de nos camarades, qui, comme d'habitude, ont porté haut et fièrement les couleurs du Régiment, en se groupant autour du glorieux drapeau de Carillon pour escorter le vénérable cardinal Taschereau, qui faisait si glorieusement tous les catholiques Français-Français, à l'occasion de ses noces d'or.

Si nos évêques ont fait la vieille France, les vôtres ont fait le Canada, et vous avez bien raison de vous souvenir et de prouver que vous avez le cœur assez haut pour montrer à tous, quand l'occasion s'en présente, que la reconnaissance, quoi qu'on en dise, est une vertu française.

J'ai lu avec un plaisir inénarrable et une fierté toute naturelle les beaux discours qui ont été prononcés à l'occasion des noces d'or de votre glorieux Cardinal, et les paroles prononcées par M. Amyot, et, en quelques mots, a rappelé l'histoire du Régiment et ses nocées d'argent que nous avons célébrées, grâce à tous, en 1885, à la Basso-Motte.

Veillez dire à M. Amyot combien je le remercie des paroles trop flatteuses qu'il veut bien m'adresser au Général des Zouaves. Tous ces éloges, je les reporte en entier au Régiment, car je serais bien peu de chose sans vous, et quand je veux prendre une décision, c'est dans le cœur de mes amis et camarades que je vais chercher mes inspirations, sûr de ne pas me tromper.

Et puis, moi aussi, j'ai aimé votre belle devise: *Aime Dieu et ton chemin*. D'après le compte-rendu des journaux, de Québec que ce sont les Zouaves de Québec qui ont été les premiers à saluer Son Eminence. Cela ne m'étonne nullement; nous n'avons qu'une seule raison d'être, nous, Zouaves Pontificaux, être les premiers toujours.

LES \$112,500 MONTREAL ET SOREL

M. Ernest Turcotte qui a été commis dans les bureaux de M. Armstrong, à Sorel, est interrogé. Il lui est montré un certain nombre de bons annexés aux mandats de paiement et portant la signature d'un nommé Rochon. Celui-ci dit-il, n'a fait compte du temps de travail de hommes sur le chemin et il n'avait pas le droit de signer ces bons si ne se rappelle pas avoir vu les bons en question.

Les bons signés par J. F. Armstrong et le témoin sont régularisés, car ils étaient autorisés par le défunt. Le témoin croit que M. Fosbrooke était réellement l'entrepreneur du chemin. Les affaires étaient transigées par M. C. N. Armstrong, R. Préfontaine et J. F. Armstrong. Ce dernier tenait les livres conjointement avec M. Newton.

Le témoin ne croit pas que le chemin de fer South Eastern eût été à faire avec le Montréal et Sorel. Il connaît E. A. Gervais qui, lorsque le chemin fut commencé, valait \$5,000 à \$4,000 en propriétés. Le chemin fut vendu à \$8,000, \$10,000 de matériel. Le témoin ne croit pas que M. Gervais ait acheté des traverses (ties) pour le South Eastern; mais il en a acheté pour le Montréal et Sorel.

Certains mandats étant exhibés au témoin, qui les représentent le prix de traverses pour le South Eastern et le Great Eastern. Le témoin ne reconnaît pas le compte de J. B. Rouillard, pour \$7,500; il a vu quelque chose à ce sujet dans les rapports des journaux sur l'enquête de la commission.

Il regarde comme exorbitante la somme de \$109 chargée par M. Rouillard pour un voyage à St Joseph qui n'était qu'à un mille de distance de son bureau à Sorel, et la somme de \$100 pour un voyage à Longueuil et retour.

M. Rouillard a fait ces voyages pour prononcer des discours en faveur du Montréal et Sorel dans le but d'obtenir un subside Québec. M. Louis Normandin, notaire, de Beauharnois, a été interrogé. Il a avancé \$70,000 à M. Armstrong pour payer des réclamations contre la compagnie du Montréal et Sorel. M. Armstrong ne lui a pas encore remis ce montant, bien qu'il lui ait souvent promis.

M. Rouillard réclame de la compagnie \$121 pour contrats passés, et \$100 pour l'achat de propriétés. Des réclamations ont été payées par son entreprise dans le district de Beauharnois. Il reste encore trois réclamations non payées. La commission ajourne alors la séance.

M. Rouillard réclame de la compagnie \$121 pour contrats passés, et \$100 pour l'achat de propriétés. Des réclamations ont été payées par son entreprise dans le district de Beauharnois. Il reste encore trois réclamations non payées. La commission ajourne alors la séance.

ACCIDENTS DIVERS

Frappe par une pièce de bois. Chute de voiture. Jambes coupées avec une hache. Pendant que David Carry démontait No 30 rue Shaw, était à travailler au qual "Black Diamond", il a été frappé par une pièce de bois que l'on montait sur une chaire mécanique qui lui renversa.

Les chars électriques. La compagnie des chars urbains occupait récemment une escouade d'hommes sur la rue Windsor pour le pavage des rails pour chars électriques.

Le choléra en Europe. Paris, 27.—On a signalé ici, hier, trente nouveaux cas de choléra et treize décès.

Incendie considérable. La tannerie Ercoyd détruite. A quatre heures, ce matin, un incendie s'est déclaré dans la tannerie de M. Thomas Ercoyd, de St Henri. Toute la brigade a été portée sur les lieux; mais on n'a pu éteindre le feu. Tout a été détruit de fond en comble.

Au Parc Sohmer. Grand beauté du Panorama. Le panorama que le public peut voir cette semaine au Parc Sohmer mérite une mention spéciale dans les journaux.

Comité des Salaires. Quelques augmentations. Le comité du conseil sur les salaires s'est réuni hier soir, et a décidé, vu la présence de M. Davis, de procéder à réviser les salaires des employés du département de l'eau.

Une vagabonde. Une servante de la rue Sherbrooke, qui n'est pas précisément dans la fleur de l'âge puisqu'elle a 40 ans, pour avoir flirté sur la rue la nuit dernière avec un ami a été condamnée, ce matin, à 3 mois de prison.

Arrestes sur mandats. Cocher malhonnête, etc. Le député grand notable Bissonnette a fait aujourd'hui les arrestations suivantes: Philias Charbonneau No 53 rue Laval, retenu de pourvoir aux besoins de sa famille.

Sessions spéciales de la Pax. Louis Vermette, accusé d'assaut indécrot sur la personne d'un de nos députés, a été trouvé coupable de l'opposition, a été transféré au dépôt devant Son Honneur le juge Dugas et condamné à 3 mois de prison.

Condoleances. A une assemblée tenue le 28 courant, à l'occasion de la mort de Philias Ladouceur, frère de Dr D. Ladouceur, de Ste Geneviève, les confrères de ce dernier ont proposé et adopté les résolutions suivantes:

La Chambre de Commerce. Nous apprenons avec plaisir que la chambre de commerce reprendra, vendredi prochain, le cours régulier de ses séances aux lieux et jours annoncés dans une autre colonne.

Les chars électriques. La compagnie des chars urbains occupait récemment une escouade d'hommes sur la rue Windsor pour le pavage des rails pour chars électriques.

Le choléra en Europe. Paris, 27.—On a signalé ici, hier, trente nouveaux cas de choléra et treize décès.

Incendie considérable. La tannerie Ercoyd détruite. A quatre heures, ce matin, un incendie s'est déclaré dans la tannerie de M. Thomas Ercoyd, de St Henri. Toute la brigade a été portée sur les lieux; mais on n'a pu éteindre le feu.

Au Parc Sohmer. Grand beauté du Panorama. Le panorama que le public peut voir cette semaine au Parc Sohmer mérite une mention spéciale dans les journaux.

Comité des Salaires. Quelques augmentations. Le comité du conseil sur les salaires s'est réuni hier soir, et a décidé, vu la présence de M. Davis, de procéder à réviser les salaires des employés du département de l'eau.

Une vagabonde. Une servante de la rue Sherbrooke, qui n'est pas précisément dans la fleur de l'âge puisqu'elle a 40 ans, pour avoir flirté sur la rue la nuit dernière avec un ami a été condamnée, ce matin, à 3 mois de prison.

Arrestes sur mandats. Cocher malhonnête, etc. Le député grand notable Bissonnette a fait aujourd'hui les arrestations suivantes: Philias Charbonneau No 53 rue Laval, retenu de pourvoir aux besoins de sa famille.

Sessions spéciales de la Pax. Louis Vermette, accusé d'assaut indécrot sur la personne d'un de nos députés, a été trouvé coupable de l'opposition, a été transféré au dépôt devant Son Honneur le juge Dugas et condamné à 3 mois de prison.

Condoleances. A une assemblée tenue le 28 courant, à l'occasion de la mort de Philias Ladouceur, frère de Dr D. Ladouceur, de Ste Geneviève, les confrères de ce dernier ont proposé et adopté les résolutions suivantes:

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

Les Devoirs. Le 27 courant, au presbytère de St Antoine, Rivière Richelieu, chez son fils, le Dr B. Dupuy, prêtre, Chan, l'âge de 82 ans et 10 mois, Dame Marie Léonide Coiteux dit St Jean, veuve de Frs. Dupuy.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.

AMUSEMENTS. QUEEN'S THEATRE. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs. Les Acteurs.